



Rapport du président pour l'exercice 2012 Le 5 novembre 2012

Bienvenue au premier congrès d'automne de l'ACH. Si ce congrès se déroule à l'automne cette année, c'est parce que vous l'avez demandé, ce qui est un début prometteur. Je veux commencer en remerciant nos associés et nos exposants de leur soutien assidu. Ce congrès est notre deuxième de la même année civile, notre dernier congrès ayant été tenu il y a sept mois seulement. Bien que nos loyaux exposants n'avaient peut-être prévu cette dépense marketing dans leurs budgets, le soutien qu'ils ont démontré pour notre exposition a été remarquable. En fait, tous nos espaces d'expositions avaient déjà été réservés vers le 1^{er} octobre. Je tiens aussi à remercier nos membres exploitants et individuels de leur appui à notre association et de leur présence à peine quelques mois après notre rencontre à Ottawa.

L'année a été remplie de changements et de défis pour l'industrie et votre association... encore une fois. Comme on dit, la seule certitude c'est l'incertitude. L'économie tentait encore de reprendre, et bien que plusieurs secteurs de l'économie commencent lentement à se remettre de la récession, la reprise est encore fragile et spécifique à certains secteurs. Heureusement, le printemps est arrivé plus tôt que prévu et a été plus sec que d'habitude, et la saison d'automne a été prolongée avec quelques incendies de forêt tardifs.

Votre association demeure toutefois forte, autant au plan financier que dans ses initiatives de lobbying et de représentation. Notre trésorier, Gary McDermid, vous parlera des finances plus tard. Alors que nous recevons encore de nouvelles demandes d'adhésion et des renouvellements d'adhésion, je vais tenter de comparer nos chiffres du printemps avec nos chiffres actuels. En mars, nos membres comptaient 124 exploitants et 117 associés. Pour cette année, nous prévoyons 126 membres exploitants et 121 membres associés. De plus, nous avons deux nouveaux commanditaires, soit GE Capital et Sikorsky Aircraft, ce qui porte le nombre de nos commanditaires à 17. Nous souhaitons à GE Capital et à Sikorsky Aircraft la bienvenue et nous les remercions de leur soutien!

Les membres de l'ACH exploitent toujours plus de 80 % des hélicoptères civils au Canada aujourd'hui, mais il y a encore de nombreux exploitants plus petits et plusieurs exploitants du Québec qui ne sont pas membres de l'ACH. De plus, avec quelque 1800 hélicoptères civils enregistrés, le Canada possède la deuxième flotte d'hélicoptères en importance au monde et nous avons l'intention d'attirer, en tant que membres associés, des fournisseurs internationaux ainsi que d'autres fournisseurs canadiens. En fait, comme nous cherchons de nouveaux associés et de nouveaux exposants pour notre salon professionnel qui ne cesse de croître, et comme tant de nos membres exploitants assistent au congrès de la Helicopter Association International (HAI), nous considérons

tenir le prochain congrès de l'ACH conjointement avec le congrès de la HAI à Las Vegas au mois de mars de l'an prochain.

Sécurité

L'ACH participe toujours à plusieurs initiatives liées à la sécurité qui comprennent sa participation active aux activités du groupement international pour la sécurité des hélicoptères (International Helicopter Safety Team [IHST]), le développement de meilleures pratiques, et plus récemment, un dialogue avec le ministère des Transports au sujet d'une délégation accrue d'autorité sur les questions liées à l'exploitation.

Les questions de propriété canadienne et l'ALENA

L'ACH continue de consacrer une partie importante de son temps aux questions de propriété canadienne dont les limites et les exemptions sont établies par l'OTC. Nous examinerons aussi plus en détail les facteurs considérés par l'OTC lorsqu'il considère un contrôle de fait d'une entreprise lors d'une demande de permis initiale ou d'une restructuration.

Je continue aussi de recevoir des appels au sujet d'exploitants américains qui offrent leurs services au Canada en vertu des dispositions de l'ALENA régissant les services aériens spécialisés (SAS). Les préoccupations de nos membres semblent porter sur la nature des services offerts, à savoir s'il s'agit vraiment d'opérations SAS. Des membres ont aussi récemment demandé si les types d'hélicoptères exploités par ces compagnies américaines sont certifiés au Canada. L'ACH soumet chaque question ou préoccupation de ses membres à Transports Canada.

Nouveaux programmes

Pour cette année, l'ACH a récemment décidé d'aller de l'avant avec deux nouveaux programmes, dont l'élaboration du manuel des politiques et du manuel CPM qui aideront les exploitants et les associés à développer des politiques standard pour une diversité de sujets liés aux employés à un coût minimal incluant, par exemple, les congés pour décès, le harcèlement sexuel, ou les politiques sur l'utilisation de véhicules d'entreprise. Le manuel des politiques, qui sera offert à un coût minimal aux membres de l'ACH, pourra être adapté à vos circonstances particulières. Nous lancerons ce programme au début de la nouvelle année, et Hugh Roberts de *CPM Manuals* donnera une présentation sur ce sujet plus tard aujourd'hui pour introduire ce projet.

Par ailleurs, pour faire suite à une présentation que nous avons eue au printemps de cette année et à un atelier pré-congrès qui a été donné le 3 novembre, l'ACH lancera un programme conçu pour aider les membres exploitants et les membres associés à structurer leurs relations avec leurs employés à temps plein et leurs employés saisonniers dans le but de minimiser le risque qu'ils soient mis sous la loupe de Travail Canada. En entretenant des discussions « sous réserve » avec Travail Canada, nous espérons développer des normes qui permettront de structurer les relations avec les pilotes et les employés d'entretien saisonniers et à temps plein dans un environnement où nous travaillons généralement de très longues heures, mais seulement pendant quelques courts mois. Comme ce problème persiste depuis plusieurs années dans notre industrie, l'ACH considère qu'il est essentiel d'offrir à ses membres des conseils utiles

pour éviter des différends coûteux en temps et en argent avec Travail Canada et les employés, et pour arriver à des solutions mutuellement acceptables.

Litige avec l'ancien président et chef de la direction de l'ACH

Vous vous souviendrez peut-être qu'à l'été 2012, un juge de première instance du Québec a décidé en faveur de l'ACH dans la procédure pour congédiement injustifié de Brian Jenner. Bien qu'au 31 août 2012, nos états financiers vérifiés provisoires référaient encore à la possibilité d'un appel, il me fait plaisir d'annoncer qu'un panel de trois juges de la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête de M. Jenner pour autorisation d'appeler de cette décision le 1^{er} octobre 2012. M. Jenner a jusqu'au 29 décembre pour indiquer s'il entend appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada. Dans l'éventualité peu probable où M. Jenner décide de porter sa cause devant la Cour suprême du Canada, nous avons été avisés que ses chances de succès sont encore moins probables. Ce procès, auquel notre conseil d'administration et moi avons dû consacrer beaucoup de temps, semble enfin se terminer. Ainsi, l'ACH pourra maintenant se concentrer davantage sur les services que nous devons offrir à nos membres.

Reconnaissance pour les meilleures pratiques dans l'industrie de l'hélicoptère

En plus des meilleures pratiques qui ont déjà été élaborées par nos comités et approuvées par le conseil d'administration de l'ACH – incluant les compétences des pilotes pour les opérations de lutte contre les incendies de forêt, les activités de prospection sismique au Canada, ainsi que les opérations de vols utilitaires – une meilleure pratique pour les longues élingues fixes de classe D a récemment été approuvée par le conseil. On peut maintenant consulter cette meilleure pratique sur le site Web de l'ACH. De plus, une nouvelle meilleure pratique pour le vol en régions montagneuses, une meilleure pratique pour l'hélicoptère, ainsi qu'une meilleure pratique pour les services généraux d'affrètement sont également en cours de développement.

Il y a déjà plusieurs années que Transports Canada encourage les détenteurs d'un certificat à adopter un système de gestion de la sécurité et de prendre davantage de responsabilité pour la sécurité de leurs opérations. Or, Transports Canada continue de refuser d'accorder toute nouvelle autorité, responsabilité ou bénéfice aux exploitants qui mettent en œuvre des mesures de gestion de la sécurité.

Je continue toutefois de croire que Transports Canada accordera une reconnaissance aux exploitants qui démontrent qu'ils ont mis de telles mesures en place. Par ailleurs, je sais que Transports Canada examine *déjà* nos meilleures pratiques en vue d'incorporer des éléments de ces pratiques dans le Règlement de l'aviation canadien. Ceci donnera à notre industrie une reconnaissance pour nos efforts et nos initiatives, et si Transports Canada décide de réglementer, il doit le faire en tenant compte de ce que nous avons décidé être une « norme de diligence raisonnable » pour tout type d'opération.

Temps de vol et temps de service de vol

Pendant 18 mois, l'ACH et plusieurs de ses membres exploitants ont participé à un groupe de travail sur les risques liés à la fatigue qui avait pour mandat de faire des recommandations sur la mise à jour de la réglementation concernant les temps de vol et les temps de service de vol.

Ce processus, qui a été en grande partie motivé par les intérêts d'importantes compagnies aériennes internationales et de leurs syndicats, a produit une série de recommandations qui conviennent mieux à Air Canada et à WestJet qu'aux exploitants de services d'hélicoptère. Ces recommandations sont la plus importante menace à la viabilité de notre industrie et, ce qui est encore plus frustrant, c'est que l'ACH ne croit simplement pas que ces recommandations ajouteront quoi que ce soit à la sécurité. Par exemple, le rapport du groupe de travail recommande entre autres des temps de service cumulatifs ainsi qu'une réduction de la période de service de vol maximale de 42 jours à 15 jours.

L'ACH s'est alignée avec d'autres associations qui partagent des intérêts et des préoccupations semblables pour présenter une position dissidente conjointe au rapport du groupe de travail. Le rapport du groupe de travail et la position dissidente seront présentés au comité technique du CCRAC les 6 et 7 novembre lors d'une réunion à laquelle j'assisterai. Bien qu'il ne soit pas clair où mèneront nos efforts, l'ACH et ses alliés vont poursuivre ce combat et nous solliciterons votre appui en vous demandant de faire pression auprès de vos députés si Transports Canada continue de suivre son propre chemin périlleux.

Changements à la gouvernance de l'ACH

Vous constaterez à la lecture de notre programme que nous proposons certains changements à nos statuts. Ces changements constituent la première d'une série beaucoup plus importante de modifications que nous présenterons lors de l'assemblée générale annuelle de Vancouver. Ces changements sont motivés par la transition à la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Le conseil d'administration de l'ACH a formé un groupe de travail sur la gouvernance pour étudier les changements requis par cette nouvelle loi, mais aussi pour profiter de l'occasion de se pencher sur d'autres changements à nos statuts et à nos lettres patentes dans le cadre d'un examen plus général de notre gouvernance et dans le contexte de l'évolution de notre association.

Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi à mon numéro de cellulaire ou à m'écrire à mon adresse courriel. C'est grâce à votre engagement, à votre volonté de vous prononcer et à votre passion pour notre industrie que l'ACH continue d'avancer.

Le congrès et l'assemblée générale de l'an prochain seront tenus au centre des congrès de Vancouver du 7 au 10 novembre 2013, soit en automne pour la première fois. J'espère sincèrement que vous serez des nôtres.

Avant de terminer, je tiens à souligner les efforts infatigables que Barb Priestley et Ashley Ha ont consacrés à la préparation de notre congrès et de notre assemblée annuelle de l'an dernier, ainsi que tout leur travail de la dernière année.

Enfin, je tiens à remercier tous nos membres exploitants et associés, ainsi que nos généreux commanditaires, pour leur contribution aux réalisations de l'ACH, pour leur loyauté, et particulièrement pour leur patience en cette année de transition.